

Direction des ressources financières et de l'approvisionnement

**Destinataires :** Ressources de type familial (RIMA) et ressources intermédiaires  
**Expéditeur :** M. Normand Cyr  
**Date :** Le 12 mars 2019  
**Objet :** **Produits assumés par les ressources**

---

Bonjour,

Nous constatons des irrégularités dans les commandes de matériels faites auprès des magasins de l'établissement. Les ententes collectives et nationales mentionnent que « *vous devez mettre à la disposition des usagers les articles de base à l'hygiène personnelle ainsi que les produits pharmaceutiques de base, sous réserve de législation applicable* ». La circulaire ministérielle 1995-010 et ses précisions mentionne, de plus, que ces produits ne peuvent être facturés, de votre part, à l'utilisateur.

Par la présente, nous vous rappelons donc que les produits suivants doivent être assumés par vous dans vos fonctions de ressource :

- Shampoing et revitalisant
- Savon pour le corps et/ou à mains
- Pâte dentifrice
- Papiers mouchoirs
- Déodorant / désodorisant
- Crème hydratante / Crème solaire
- Crème de type pâte d'Isle (Zincofax)
- Gelée de pétrole (vaseline)
- Stérigel
- Polident
- Serviettes sanitaires
- Produits de base pour la pharmacie (pansements, onguent antibiotique, *tylenol*, thermomètre, cure-oreilles)

Merci pour votre précieuse collaboration,

Normand Cyr